

**LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER COMPLET EN  
MATIÈRE D'AGRÉATION D'ENTREPRENEURS DE TRAVAUX**

---

Sommaire

- a) agrégations ordinaires de classe 1..... p. 2  
b) agrégations ordinaires de classe supérieure à la classe 1 ..... p. 3  
c) agrégations provisoires à partir de la classe 2 ..... p. 6  
(NB : pour une agrégation provisoire de classe 1, se référer à la page 2)

Base

- Loi du 20 mars 1991 organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux (Moniteur belge du 06/04/1991);
- Loi du 19 septembre 1994 modifiant la loi du 29 mars 1991 organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux (Moniteurbelge du 08/03/1996);
- Arrêté royal du 26 septembre 1991 fixant certaines mesures d'application de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux... (Moniteur belge du 18/10/1991);
- Arrêté ministériel du 27 septembre 1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous- catégories relativement à l'agrégation d'entrepreneurs de travaux (Moniteur belge du 18/10/1991);
- Arrêté ministériel du 27 septembre 1991 relatif aux documents à produire lors de demandes d'agrégation, d'agrégation provisoire, de transfert d'agrégation ou de l'appréciation des preuves requises en application de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de la loi du 20 mars 1991 (Moniteur belge du 18/10/1991).

**SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE QUALITÉ ET SÉCURITÉ  
SERVICE AGRÉATION DES ENTREPRENEURS DANS LA CONSTRUCTION**

NG II – 2<sup>ème</sup> étage  
Boulevard du Roi Albert II, 16  
1000 Bruxelles

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Monsieur E. LAROCK, Expert administratif | tél.: 02/277.78.93  |
| - Monsieur C. TSHIMANGA, Attaché           | tél.: 02/277.79.63  |
| - Mme A. DIEUDONNE Expert administratif    | tél : 02/277.74.33  |
| - Monsieur Y. DANIEL, Attaché              | tél. : 02/277.94.08 |

<http://economie.fgov.be/construction>  
[agreration.entrepreneurs@economie.fgov.be](mailto:agreration.entrepreneurs@economie.fgov.be)

LISTE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR LA COMPOSITION D'UN DOSSIER  
DANS LA PERSPECTIVE DE L'OCTROI D'UNE AGRÉATION ORDINAIRE EN CLASSE 1

1. Le document signé (voir annexe) par le requérant ou par son mandataire mentionnant clairement dans quelle(s) catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) et dans quelle(s) classe(s) il souhaite être agréé;
2. un extrait de casier judiciaire – <b>modèle 596.1 - 13 : entrepreneur de travaux (agrération)</b> (document en cours de validité – voir date sous le code QR); <ul style="list-style-type: none"><li>• pour chaque administrateur/gérant s'il s'agit de sociétés à capitaux (SA – SPRL);</li><li>• pour chaque associé s'il s'agit de sociétés de personnes;</li><li>• pour l'entrepreneur lui-même s'il s'agit d'une entreprise individuelle.</li></ul>
3. La preuve que la firme a satisfait à la réglementation concernant l' <b>accès à la profession</b> pour l'activité demandée via le document "Données entreprise d'une personne morale" rubrique ""capacités entrepreneuriales" " délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés – liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a> ;
4. La preuve de l' <b>inscription de l'activité</b> pour la (sous-) catégorie demandée (code NACEBEL) via le document "Données d'une unité d'établissement" – rubrique "activités code Nacebel" délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés – liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a> ;
5. Un certificat émanant du greffe du Tribunal de Commerce de l'arrondissement judiciaire où l'entreprise est établie, attestant que celle-ci n'est pas en état de faillite ou n'a pas obtenu de concordat à la faillite au cours des cinq dernières années ( <b>maximum 6 mois</b> );
6. Un certificat délivré par l'Office National de Sécurité Sociale attestant que la situation de l'entreprise en ce qui concerne ses obligations sociales est normale <u>jusque et y compris le dernier trimestre dû</u> ; s'il existe un litige concernant des arriérés, il y a lieu de le mentionner clairement sur l'attestation;
<u>Pour les sociétés :</u>
7. une copie de l'acte constitutif et toutes les modifications apportées aux statuts jusqu'au moment de la demande; y compris ce qui concerne la nomination du/des gérant(s) ou administrateur(s) actuellement en fonction;
8. la composition du conseil d'administration et la liste des personnes ayant le pouvoir d'engager la société (voir formulaire n° 5);
9. un extrait du casier judiciaire central pour la <b>société</b> – <b>Finalité 596.1-13 AGREATION</b> – (document en cours de validité – voir date sous le code QR) délivré par le SPF Justice (tél. : 02/552.27.47 – email : <a href="mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be">casierjudiciaire@just.fgov.be</a> ).

En blanc : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

En jaune : vous devez le fournir

LISTE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR LA COMPOSITION D'UN DOSSIER  
DANS LA PERSPECTIVE DE L'OCTROI D'UNE AGRÉATION ORDINAIRE À PARTIR DE LA CLASSE 2

---

1. Le document signé (voir annexe) par le requérant ou par son mandataire mentionnant clairement dans quelle(s) catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) et dans quelle(s) classe(s) il souhaite être agréé;
2. un extrait de casier judiciaire – <b>modèle 596.1 - 13 : entrepreneur de travaux (agrération)</b> (document en cours de validité – voir date sous le code QR); <ul style="list-style-type: none"><li>• pour chaque administrateur/gérant s'il s'agit de sociétés à capitaux (SA – SPRL);</li><li>• pour chaque associé s'il s'agit de sociétés de personnes;</li><li>• pour l'entrepreneur lui-même s'il s'agit d'une entreprise individuelle.</li></ul>
3. La preuve que la firme a satisfait à la réglementation concernant <b>l'accès à la profession</b> pour l'activité demandée via le document "Données entreprise d'une personne morale" rubrique "capacités entrepreneuriales" délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés – liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a> ;
4. La preuve de <b>l'inscription de l'activité</b> pour la (sous-) catégorie demandée (code NACEBEL) via le document "Données d'une unité d'établissement" – rubrique "activités code Nacebel" délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés – liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a> ;
5. Un certificat émanant du greffe du Tribunal de Commerce de l'arrondissement judiciaire où l'entreprise est établie, attestant que celle-ci n'est pas en état de faillite ou n'a pas obtenu de concordat à la faillite au cours des cinq dernières années ( <b>maximum 6 mois</b> );
6. Un certificat délivré par l'Office National de Sécurité Sociale attestant que la situation de l'entreprise en ce qui concerne ses obligations sociales est normale <u>jusque et y compris le dernier trimestre dû</u> ; s'il existe un litige concernant des arriérés, il y a lieu de le mentionner clairement sur l'attestation;
7. Suivant que la firme demanderesse ressort aux comités paritaires de l'industrie de la Construction ou de l'industrie métallique : <ul style="list-style-type: none"><li>• un certificat du Fonds de Sécurité d'Existence des Ouvriers de la Construction "Constructiv" – rue Royale 132 bte 1 à 1000 Bruxelles attestant que l'entreprise a introduit les bordereaux de commande requis en matière de timbres intempéries et timbres fidélité et a payé les montants correspondants <u>jusque et y compris le dernier trimestre dû</u> – tél. : 02/209.65.55 – email : <a href="mailto:agregations@constructiv.be">agregations@constructiv.be</a>;</li><li>• un certificat du Fonds de Sécurité d'Existence des Ouvriers de la Construction Métallique – Boulevard Reyers 80 à 1030 Bruxelles attestant que l'entreprise est en règle de paiement de ses cotisations à ce fonds <u>jusque et y compris le dernier trimestre dû</u> – tél. : 02/504.97.60 - email : <a href="mailto:info@fondsmet.be">info@fondsmet.be</a>;</li></ul>

*En blanc* : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

*En jaune* : vous devez le fournir

8. Une attestation récente de l'Administration des Contributions directes d'où il résulte que les obligations en la matière sont remplies ;
9. Une copie du dernier extrait de compte émanant du bureau compétent de recette de la TVA ou l'original d'un certificat délivré par le bureau compétent de recette de la TVA d'où il apparaît que l'entreprise n'est redevable d'aucune somme incontestable ;
10. Une déclaration mentionnant les effectifs moyens des ouvriers et des cadres occupés durant trois semestres choisis librement au cours des cinq dernières années (voir formulaire n° 2 en annexe) accompagné d'un cadre statistique relatif aux ouvriers occupés durant les semestres choisis émanant de l'ONSS (Direction statistique - Place Victor Horta 11 à 1060 Bruxelles - Tél. 02.509.31.13 / 02.509.31.07 / 02.509.33.22 / 02.509.33.19 Adresse mail : <a href="mailto:stat.attest@onss.fgov.be">stat.attest@onss.fgov.be</a> )
11. La liste des titres d'études et professionnels de l'entrepreneur et/ou des cadres de l'entreprise et en particulier du ou des responsables de la conduite des travaux. La fonction de chaque cadre doit être mentionnée ainsi que ses états de services dans l'entreprise (date d'entrée en service et, le cas échéant, de sortie) - voir formulaire n° 2, rubrique "cadres";
12. Une copie des diplômes détenus par les cadres déclarés comme tels sur le formulaire n° 2;
13. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global en travaux au cours de trois des huit dernières années comptables (voir formulaire n° 3). Le chiffre d'affaires global doit être justifié par les comptes annuels concernés (comptes de résultats (code 70); à défaut de la mention du chiffre d'affaires, les comptes d'exploitation internes);
14. Pour chaque catégorie ou sous-catégorie pour laquelle une agrégation est demandée, les cinq travaux les plus importants exécutés par le requérant au cours des huit dernières années (formulaire n° 4), justifiés par les attestations de bonne exécution, suivant le modèle en annexe (formulaire n° 4bis ). Si certaines attestations concernent plusieurs activités réunies dans une seule entreprise, le montant total du marché devra alors être ventilé par activités pour lesquelles une agrégation est demandée, et la ventilation signée par le maître d'ouvrage.
<u>Pour les sociétés :</u>
15. une copie de l'acte constitutif et toutes les modifications apportées aux statuts jusqu'au moment de la demande; y compris ce qui concerne la nomination du/des gérant(s) ou administrateur(s) actuellement en fonction;
16. la composition du conseil d'administration et la liste des personnes ayant le pouvoir d'engager la société (voir formulaire n° 5);
17. un extrait du casier judiciaire central pour la <b>société</b> - Finalité 596.1-13 AGREATION - (document en cours de validité - voir date sous le code QR) délivré par le SPF Justice (tél. : 02/552.27.47 - email : <a href="mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be">casierjudiciaire@just.fgov.be</a> ).

*En blanc* : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

*En jaune* : vous devez le fournir

18. une copie signée des derniers comptes annuels approuvés établis tels que déposés à la Banque Nationale de Belgique;
19. une copie signée du procès-verbal de l'assemblée générale de la société par lequel les derniers comptes annuels sont approuvés;
20. le formulaire n° 1 (en annexe) complété, daté et signé;
<u>Pour les entreprises individuelles :</u> 21. Un état de la totalité des biens qui constituent le gage commun des créanciers(balance, Actif/Passif), certifié sincère et véritable par un expert-comptable certifié ITAA (avec indication de son numéro d'affiliation) ou par un réviseur d'entreprise;

En blanc : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

En jaune : vous devez le fournir

LISTE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR LA COMPOSITION D'UN DOSSIER  
DANS LA PERSPECTIVE DE L'OCTROI D'UNE AGRÉATION **PROVISOIRE** À PARTIR DE LA CLASSE 2

<p>1. Le document signé (voir annexe) par le requérant ou par son mandataire mentionnant clairement dans quelle(s) catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) et dans quelle(s) classe(s) il souhaite être agréé;</p>
<p>3. Un extrait de casier judiciaire - <b>modèle 596.1 - 13 : entrepreneur de travaux (agrément)</b> (document en cours de validité - voir date sous le code QR);</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• pour chaque administrateur/gérant s'il s'agit de sociétés à capitaux (SA - SPRL);</li><li>• pour chaque associé s'il s'agit de sociétés de personnes;</li><li>• pour l'entrepreneur lui-même s'il s'agit d'une entreprise individuelle.</li></ul>
<p>3. La preuve que la firme a satisfait à la réglementation concernant l'<b>accès à la profession</b> pour l'activité demandée via le document "Données entreprise d'une personne morale" rubrique « capacités entrepreneuriales » délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés - liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a>;</p>
<p>4. La preuve de l'<b>inscription de l'activité</b> pour la (sous-) catégorie demandée (code NACEBEL) via le document "Données d'une unité d'établissement" - rubrique "activités code Nacebel" délivré par la Banque Carrefour des Entreprises - pour plus d'infos, adressez-vous aux Guichets d'entreprises agréés - liste disponible sur notre site web : <a href="http://www.economie.fgov.be">http://www.economie.fgov.be</a>;</p>
<p>5. Un certificat émanant du greffe du Tribunal de Commerce de l'arrondissement judiciaire où l'entreprise est établie, attestant que celle-ci n'est pas en état de faillite ou n'a pas obtenu de concordat à la faillite au cours des cinq dernières années ;</p>
<p>6. Un certificat délivré par l'Office National de Sécurité Sociale attestant que la situation de l'entreprise en ce qui concerne ses obligations sociales est normale <u>jusque et y compris le dernier trimestre dû</u>; s'il existe un litige concernant des arriérés, il y a lieu de le mentionner clairement sur l'attestation;</p>
<p>7. Suivant que la firme demanderesse ressort aux comités paritaires de l'industrie de la Construction ou de l'industrie métallique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un certificat du Fonds de Sécurité d'Existence des Ouvriers de la Construction "Constructiv" - rue Royale 132 bte 1 à 1000 Bruxelles attestant que l'entreprise a introduit les bordereaux de commande requis en matière de timbres intempéries et timbres fidélité et a payé les montants correspondants jusqu'à et y compris le dernier trimestre dû - tél. : 02/209.65.55 - email : <a href="mailto:agreements@constructiv.be">agreements@constructiv.be</a>;</li><li>• un certificat du Fonds de Sécurité d'Existence des Ouvriers de la Construction Métallique - Boulevard Reyers 80 à 1030 Bruxelles attestant que l'entreprise est en règle de paiement de ses cotisations à ce fonds jusqu'à et y compris le dernier trimestre dû - tél. : 02/504.97.60 - email : <a href="mailto:info@fondsmet.be">info@fondsmet.be</a>;</li></ul>

En blanc : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

En jaune : vous devez le fournir

8. Une attestation récente de l'Administration des Contributions directes d'où il résulte que les obligations en la matière sont remplies ;
9. Une copie du dernier extrait de compte émanant du bureau compétent de recette de la TVA ou l'original d'un certificat délivré par le bureau compétent de recette de la TVA d'où il apparaît que l'entreprise n'est redevable d'aucune somme incontestable ;
10. Un cadre statistique relatif aux ouvriers occupés au moment de la demande émanant de l'ONSS (Direction statistique – Place Victor Horta 11 à 1060 Bruxelles – Tél. 02.509.31.13 / 02.509.31.07 / 02.509.33.22 / 02.509.33.19 Adresse mail : <a href="mailto:stat.attest@onss.fgov.be">stat.attest@onss.fgov.be</a> )
11. La liste des titres d'études et professionnels de l'entrepreneur et/ou des cadres de l'entreprise et en particulier du ou des responsables de la conduite des travaux. La fonction de chaque cadre doit être mentionnée ainsi que ses états de services dans l'entreprise (date d'entrée en service et, le cas échéant, de sortie) – voir formulaire n° 2, rubrique "cadres";
12. Une copie des diplômes détenus par les cadres déclarés comme tels sur le formulaire n° 2;
<u>Pour les sociétés :</u>
13. une copie de l'acte constitutif et toutes les modifications apportées aux statuts jusqu'au moment de la demande; y compris ce qui concerne la nomination du/des gérant(s) ou administrateur(s) actuellement en fonction;
14. la composition du conseil d'administration et la liste des personnes ayant le pouvoir d'engager la société (voir formulaire n° 5);
15. un extrait du casier judiciaire central pour la <b>société</b> – Finalité 596.1-13 AGREATION – (document en cours de validité – voir date sous le code QR) délivré par le SPF Justice (tél. : 02/552.27.47 – email : <a href="mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be">casierjudiciaire@just.fgov.be</a> ).
16. une copie signée des derniers comptes annuels approuvés établis tels que déposés à la Banque Nationale de Belgique;
17. une copie signée du procès-verbal de l'assemblée générale de la société par lequel les derniers comptes annuels sont approuvés;
18. le formulaire n° 1 (en annexe) complété, daté et signé;
<u>Pour les entreprises individuelles :</u>
19. Un état de la totalité des biens qui constituent le gage commun des créanciers(balance, Actif/Passif), certifié sincère et véritable par un expert-comptable certifié ITAA (avec indication de son numéro d'affiliation) ou par un réviseur d'entreprise;

En blanc : l'autorité demandera elle-même ces renseignements ou documents par des moyens électroniques (dans la mesure où ils seront accessibles gratuitement)

En jaune : vous devez le fournir

## LISTE DES CLASSES, CATÉGORIES ET/OU SOUS-CATÉGORIES

- Les catégories sont imprimées en caractères gras, les sous-catégories, en caractères ordinaires;
- La demande précise quant aux catégories et/ou sous-catégories souhaitées, doit être exprimées à l'aide du formulaire <intitulé "Données relatives au demandeur">;
- En ce qui concerne la classe d'agrément souhaitée (montant maximum pouvant être exécuté par marché), voir le tableau figurant en dernière page de ce fascicule.

### **A. Entreprises générales de dragage**

A1. Renflouage de bateaux et enlèvement d'épaves

### **B. Entreprises générales de travaux hydrauliques**

B1. Curage de cours d'eau

### **C. Entreprises générales de travaux routiers**

C1. Travaux d'égouts courants

C2. Distribution d'eau et pose de canalisations diverses

C3. Signalisation non-électrique des voies de communication, dispositifs de sécurité, clôtures et écrans de tout type non électrique

C5. Revêtements hydrocarbonés et enduisages

C6. Pose en tranchées de câbles électriques d'énergie et de télécommunication, sans connexion

C7. Fonçages horizontaux de tuyaux pour câbles et canalisations

### **D. Entreprises générales de bâtiments**

D1. Tous travaux de gros œuvre et de mises sous toit de bâtiments

D4. Isolation acoustique ou thermique, cloisons légères, faux plafonds et faux planchers préfabriqués ou non

D5. Menuiserie générale, charpentes et escaliers en bois

D6. Marbrerie et taille de pierres

D7. Ferronnerie

D8. Couvertures de toiture asphaltiques ou similaires, travaux d'étanchéité

D10. Carrelages

D11. Plafonnage, crépissage

D12. Couvertures non métalliques et non asphaltiques

D13. Peinture

D14. Vitrerie

D15. Parquetage

D16. Installations sanitaires et installations de chauffage au gaz par appareils individuels

D17. Chauffage central, installations thermiques

D18. Ventilation, chauffage à air chaud, conditionnement d'air

D20. Menuiserie métallique

D21. Ravalement et remise en état de façades

D22. Couvertures métalliques de toiture et zinguerie

D23. Restauration par des artisans

D24. Restauration de monuments

D25. Revêtements de murs et de sols, autres que la marbrerie, le parquetage et le carrelage

D29. Chapes de sols et revêtements de sols industriels

### **E. Entreprises générales de génie civil**

E1. Egouts collecteurs

E2. Fondations profondes sur pieux, rideaux de palplanches, murs emboués

E4. Fonçages horizontaux d'éléments constitutifs d'ouvrages d'art

### **F. Entreprises générales de constructions métalliques**

F1. Travaux de montage et de démontage (sans fournitures)

F2. Constructions portantes métalliques

F3. Peinture industrielle



**G. Entreprises générales de terrassement**

- G1. Travaux de forage, de sondage et d'injection
- G2. Travaux de drainage
- G3. Plantations
- G4. Revêtements spéciaux pour terrains de sport
- G5. Travaux de démolition

**H. Entreprises générales de voies ferrées**

- H1. Travaux de soudure de rails
- H2. Pose de caténaires

**K. Entreprises générales d'équipements mécaniques**

- K1. Equipements d'ouvrages d'art ou de mécanique industrielle
- K2. Installations d'engins de manutention ou de levage (grues, ponts roulants, ...)
- K3. Equipements oléomécaniques

**L. Entreprises générales d'installations d'équipements hydromécaniques**

- L1. Installations de tuyauteries
- L2. Equipements de stations de pompage et de turbinage

**M. Entreprises générales d'installations d'équipements électroniques**

- M1. Equipements électroniques à fréquence industrielle ou élevée y compris équipements des stations d'alimentation

**N. Entreprises générales d'installations de transports dans les bâtiments**

- N1. Ascenseurs, monte-charges, escaliers et trottoirs roulants
- N2. Transports par gaines ou tubes d'objets, de documents ou de marchandises (pneumatique, mécanique, ...)

**(Installations électriques)**

- P1. Installations électriques des bâtiments, y compris installations de groupes électrogènes, équipements de détection d'incendie et de vol, télétransmissions dans les bâtiments et leur périphérie et installations ou équipements de téléphonie mixte
- P2. Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels et installations électriques extérieures
- P3. Installations de lignes aériennes de transport électrique
- P4. Installations électriques d'ouvrages portuaires

**S. Entreprises générales d'installation d'équipements de télétransmission et de gestion de données**

- S1. Equipements de téléphonie et de télégraphie publiques
- S2. Equipements de télécommande, télécontrôle et télémessure
- S3. Equipements de transmission de radio et de télévision, radar et antennes
- S4. Equipements d'informatique et de régulation de processus

**(Installations spéciales)**

- T2. Paratonnerres, antennes de réception
- T3. Equipements frigorifiques
- T4. Equipements de buanderies et de grandes cuisines
- T6. Equipements d'abattoirs

**U. Installations pour traitement des immondices**

**V. Installations d'épuration d'eau**

**Forme juridique:** .....

**Nom:** .....

<b>Domicile</b> (pour les entreprises individuelles) :	<b>Siège social</b> (pour les sociétés)

Numéro d'entreprise :

**TEL:** ..... : **FAX** ..... : **e-mail**.....

**Personnes à contacter:**

Nom	Fonction	Tél

**AGREATION(S) DEMANDEE(S):**

Agrégations ordinaires		Agrégations ordinaires		Agrégations provisoires ( <b>5 Maxi.</b> )	
Classe	Cat/Sous-cat	Classe	Cat/Sous-cat	Classe	Cat/Sous-cat

**Date:** .. / .. / ....      **Signature et Cachet du demandeur:**

 Direction générale Qualité et Sécurité – Service Agréation des entrepreneurs dans la construction  
 Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.


**UNIQUEMENT POUR LES SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE  
(S.A., S.P.R.L., ...)**

- DERNIERS COMPTES ANNUELS APPROUVES AU . ./ . / . .

- CREANCES SUR ADMINISTRATEURS : ..... EUR  
GERANTS : ..... EUR  
ACTIONNAIRES : ..... EUR  
ASSOCIES : ..... EUR

FAIT LE . ./ . / . .

.....

(NOM, FONCTION, SIGNATURE)

**ATTENTION: CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLETE POUR TOUTES LES DEMANDES  
A PARTIR DE LA CLASSE 2**

Direction générale Qualité et Sécurité – Service Agréation des entrepreneurs dans la construction  
Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

**1) Nombre de cadres**

Semestre 1 : -..trim.20.. = .....    Semestre 2 : -..trim.20.. = .....    Semestre 3 : -..trim.20.. = .....  
 -..trim.20.. = .....                                -..trim.20.. = .....                                -..trim.20.. = .....

Nom et prénom	Fonction dans l'entreprise	Diplômes ou certificats de formation /attestations	Date d'entrée dans l'entreprise	Date de sortie de l'entreprise

Sont considérés comme cadres:

- l'entrepreneur lui-même pour les entreprises individuelles, l'administrateur délégué ou le gérant pour les sociétés;
- les porteurs d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur non-universitaire;
- les porteurs d'un diplôme de l'enseignement technique - division technique - de plein exercice (ETS ou A2) ou de l'enseignement de promotion sociale (CTS ou B1);
- les porteurs d'un certificat de formation patronale;
- les personnes ayant exercé pendant dix années au moins les fonctions de contremaître.

**2) Nombre d'ouvriers**

Semestre 1 : -..trim.20.. = .....    Semestre 2 : -..trim.20.. = .....    Semestre 3 : -..trim.20.. = .....  
 -..trim.20.. = .....                                -..trim.20.. = .....                                -..trim.20.. = .....

**ATTENTION :** Ce nombre doit être attesté par les déclaration trimestrielles envoyées à l'O.N.S.S.  
 ON ENTEND PAR SEMESTRE : DEUX TRIMESTRES SUCCESSIFS O.N.S.S. (IL NE S'AGIT DONC PAS DE SEMESTRES CALENDRIER).

Direction générale Qualité et Sécurité – Service Agréation des entrepreneurs dans la construction  
 Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.



**CHIFFRE D’AFFAIRES GLOBAL EN TRAVAUX REALISES AU COURS DE TROIS DES HUIT  
DERNIERES ANNEES**

20 .. : ..... EUR

+

20 .. : ..... EUR

+

20 .. : ..... EUR

=

TOTAL : ..... EUR

ATTENTION: LE CHIFFRE D’AFFAIRES PRESENTE **DOIT ETRE JUSTIFIE PAR LES COMPTES ANNUELS CORRESPONDANTS** ( POUR LES ENTREPRISES QUI DISPOSENT D’UNE COMPTABILITE REGULIERE)

CACHET DE L’ENTREPRISE

FAIT LE .. / .. / ..

.....  
(NOM, FONCTION, SIGNATURE)

Direction générale Qualité et Sécurité – Service Agréation des entrepreneurs dans la construction  
Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

Utiliser un formulaire n° 4 par catégorie et/ou sous catégorie demandée

**TRAVAUX RANGES EN**                    **catégorie**                    .....

**OU**

**sous-catégorie**                    .....

Description succincte des travaux et lieu du chantier (1)	Maître de l'ouvrage (nom et adresse)	Année (s) d'exécution	Montant en EUR
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

(1) Pour chaque travail mentionné une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage suivant le modèle ci-annexé est exigée

CACHET DE LA FIRME

**Ce certificat doit être *complètement et correctement rempli.***

**Il ne peut concerner qu'un seul chantier**

**Si le chantier concerne des travaux de natures distinctes, il y a lieu de procéder à une *ventilation des montants afférents à chaque nature de travaux (voir p. 2/2).***

1) Je/Nous Soussigné(s)	Nom(s) (complet)	Adresse	Qualité	N° de tél.
2) Certifie /certifions que l'entreprise (Nom, prénom / raison sociale et adresse de l'entrepreneur <u>ayant réellement exécuté les travaux</u> ):				
3) A exécuté pour moi : nous au cours de(s) l'année(s) 20 ,20				
4) à mon entière satisfaction, les travaux suivants (nature exacte et précise des travaux):				
5) lieu d'exécution (adresse complète du chantier):				
6) Dans le cas d'un maître d'ouvrage public uniquement, il y lieu de préciser:				
N° cahier spécial des charges:		Catégorie(s) et/ou sous-catégorie(s) d'agrément prévue(s) pour ces travaux:		
7) s'élevant au montant total(hors T.V.A.) de:				€ (en chiffres),
de: .....				.....EUR (en lettres)
Pour les travaux en cours, seul le montant de la partie réellement exécutée peut être indiquée.				
8) CACHET du maître d'ouvrage:		Certifié exact et véritable ....., le.....20 . .		
		<b><u>SIGNATURE(S):</u></b>		
9) Contreseing de l'ARCHITECTE (obligatoire lorsqu'il s'agit d'une entreprise générale de travaux <u>privés</u> ):				
Nom et Prénom:		Adresse:		Tél:
Certifié exact et véritable....., le.....20 . .				

Dans le cas où l'entreprise sollicite plusieurs agréments et lorsque le chantier concerne plusieurs types de travaux (relatifs à des catégories et/ou sous-catégories différentes) il y a lieu d'opérer une ventilation des montants afférents à chaque spécialité technique:

Nature :	Cat. et/ou Ss cat. d'agrément (uniquement pour les maîtres d'ouvrage publics)	Montant:
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR
		EUR

POUR ACCEPTATION DE CETTE VENTILATION:

Cachet du maître d'ouvrage:

Certifié exact et véritable

....., le..... 20 ..

SIGNATURE(S):



EXCLUSIVEMENT POUR LES SOCIÉTÉS

**A.** Liste des personnes qui ont le pouvoir d'engager la société.

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

**B.** Composition actuelle du conseil d'administration (pour S.A., sociétés en commandite par actions), nom(s) du ou des gérant(s) (S.P.R.L.), liste des associés pour les sociétés de personnes (sociétés coopératives, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple).

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....

N.B.: Dans le cas où une *société* est désignée comme administrateur, il y a lieu de fournir un extrait de casier judiciaire **modèle 596.1 - 13 - entrepreneur de travaux (agrération)** pour son administrateur-délégué et pour son représentant au sein du conseil d'administration de la société sollicitant l'agrération.

CLASSE	MONTANT MAXIMUM PAR MARCHÉ  (HTVA)	FONDS PROPRES (CODE 10/15 BILAN BNB)	NOMBRE DE TRAVAUX	RÉFÉRENCES DE TRAVAUX (HTVA)		OUVRIERS		CADRES	CHIFFRE D'AFFAIRES
				Pour une catégorie d'un montant de	Pour les ss-cat. et les cat. U et V d'un montant de	Travaux type A	Travaux type B (*)		
1	162.000 €	<b>pas de fonds propres négatifs</b>	-	-	-	-	-	-	
2	330.000 €	45.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	89.000 € 55.000 € 37.500 € 27.500 €	62.300 € 38.500 € 26.250 € 19.250 €	3	3	1	400.000 €
3	600.000 €	85.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	178.000 € 110.000 € 75.000 € 55.000 €	124.600 € 77.000 € 52.500 € 38.500 €	5	4	1	750.000 €
4	1.080.000 €	150.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	325.000 € 200.000 € 137.000 € 100.000 €	227.500 € 140.000 € 95.900 € 70.000 €	8	5	1	1.350.000 €
5	2.172.000 €	308.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	580.000 € 360.000 € 246.000 € 179.000 €	406.000 € 252.000 € 172.200 € 125.300 €	13	8	2	2.750.000 €
6	3.870.000 €	550.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	1.177.000 € 725.000 € 500.000 € 365.000 €	823.900 € 507.500 € 350.000 € 255.500 €	23	12	5	5.000.000 €
7	6.396.000 €	895.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	2.100.000 € 1.300.000 € 887.000 € 645.000 €	1.470.000 € 910.000 € 620.900 € 451.500 €	44	23	9	10.700.000 €
8	au-delà	1.800.000 €	2 ou 3 ou 4 ou 5	3.465.000 € 2.150.000 € 1.470.000 € 1.070.000 €	2.425.500 € 1.505.000 € 1.029.000 € 749.000 €	83	44	15	18.600.000 €

(\*) Relèvent du type B : D17 – K3 – L, L1 et L2 – M et M1 – P2, P3 et P4 – S, S1, S2, S3 et S4 – T3, T4 et T6